



MAIRIE DE NANÇAY

18330

Téléphone : 02.48.51.81.35

Télécopie : 02.48.51.80.60

E-mail : mairiedenancay@wanadoo.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 06 AVRIL 2023

**Nombre de conseillers en
exercice : 15**

Présents : 12

Votants : 14

Date de la convocation :

01/04/2023

Date d'affichage :

01/04/2023

**OBJET : Affectation du
résultat 2022 du budget du
C.C.A.S.**

L'an deux mille vingt-trois
le six avril à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la Commune de Nançay,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain URBAIN, Maire.

Présents : Mesdames BOUGIS, BOUHOURS, FONTENY, LE BEUF,
Messieurs BAILLY, BONNOT, IMBAULT, LEFEVRE, PERRIER,
PINGUET, RAGOBERT, URBAIN.

Excusées : Mesdames GUÉRU et MARY.

Absent : Monsieur BARRÉ.

Secrétaire : Madame BOUGIS.

Madame Roseline MARY a donné pouvoir à Madame Murielle BOUGIS.
Madame Arlette GUÉRU a donné pouvoir à Monsieur Alain URBAIN.

Le conseil municipal de Nançay, après avoir pris connaissance du résultat de
clôture de l'exercice 2022, du budget du Centre Communal d'Action Sociale
qui a été clôturé au 31 décembre 2022,
décide, à l'unanimité, d'inscrire l'excédent d'un montant de 13 754.25 € à
l'article 002 du budget communal.

Fait à Nançay, le 07 avril 2023

La secrétaire,

Le Maire,

Murielle BOUGIS.

Alain URBAIN.

Délibération mise en ligne sur le site de la Commune le 07 avril 2023.

Certifié exécutoire

Reçu en préfecture ou en Sous-
Préfecture le :

Publié ou notifié le :